



Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CSA SA du 14 mars 2023

Monsieur le recteur,

Mesdames et Messieurs

L'ordre du jour de cette nouvelle instance est relatif à son installation, à la validation de son règlement intérieur mais aussi malheureusement à l'évolution des emplois, c'est-à-dire aux suppressions de postes dans les services académiques.

En préambule, le CSA SA (ex CTS) se réunit pour la 1^{ère} fois aujourd'hui suite aux élections professionnelles de décembre 2022. **L'UNSA Education** conforte sa place de fédération majoritaire pour les personnels des services académiques, mieux encore elle gagne un 5^{ème} siège pour le CSA SA. C'est une marque de confiance de la part de nos collègues pour les défendre et les représenter auprès l'administration.

En ce qui concerne les suppressions de poste,

Comme nous l'avons déjà souligné lors de la 1^{ère} instance du [CSAA en date du 20/01/2023](#), **l'UNSA Education** les dénonce ici à nouveau.

En effet depuis plusieurs années, **l'UNSA Education** ne cesse de condamner les retraits d'emplois et s'inquiète de la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs des services académiques, notamment dans l'Académie de Reims.

Nous attirons chaque année votre attention, M. le recteur et celle de M. le ministre, dans les diverses instances sur ce problème. [Les résultats de l'enquête Qualité de Vie au Travail \(QVT\)](#) du syndicat **A&I UNSA** et d'une enquête du rectorat (DUERP) mettent en exergue indéniablement les souffrances au travail des personnels administratifs, y compris des cadres, ce qui est désormais visible.

Trois postes administratifs doivent être supprimés pour la rentrée 2023-2024 dans les services académiques de la Région académique, dont deux dans notre académie, qui s'ajoutent aux précédentes suppressions de postes subies depuis 5 ans.

La situation est inquiétante depuis de nombreuses années. Les alertes réitérées par **la fédération UNSA Education**, dans toutes les instances représentatives de notre académie, sur les pressions subies par ces personnels invisibles, mais essentiels, ne trouvent pas de réelles solutions.

La masse de travail et la lourdeur des procédures augmentent encore et l'accumulation des tâches simultanées impactent fortement les conditions d'exercice des agents que nous représentons.

Voilà la réalité, sur le terrain, des conséquences de ces suppressions de postes ininterrompues depuis plusieurs années. Il en va de la santé des personnels à un tel point un grand nombre d'entre eux sont stressés, épuisés, désabusés et même excédés dans un climat anxieux.

Pourtant, le concept de bien-être au travail n'a jamais autant été d'actualité et nous rappelons dans cette instance la responsabilité de l'administration dans ce domaine.

Malgré cela l'administration décide par exemple de fusionner deux services d'une division, la mise en place des secrétariats communs, la réorganisation de services impactant fortement les personnels.

Nombre de nos collègues administratifs souffrent avec l'utilisation de nouvelles applications comme RenoiRH et [SOFIA](#). ([Article publié sur les conditions de travail dans les services](#))

Bien qu'opposés fermement à cette décision injuste, les représentants du personnel de l'Unsa Education veilleront à ce que toutes les précautions soient prises pour qu'il y ait le moins d'impact possible généré sur les collègues. A ce titre, **l'Unsa Education** est en attente d'une date de groupe de travail mesures d'emploi BOP 214, initialement demandé lors du [CSAA du 20/01/2023](#) et réitéré lors du [GT sur les mesures d'emplois du BOP 214 du 02/03/2023](#).

Reconnaisances,

A ces suppressions de postes les personnels auraient souhaité plus de reconnaissance. Par exemple le rejet en CTMEN par le ministère d'un amendement voté par l'ensemble des syndicats présents sur l'attribution de la **Prime REP et REP+** aux secrétaires de circonscription car ces dernières ne sont pas affectées sur un établissement. Cela prouve une fois de plus l'invisibilité de nos collègues. Car les conditions d'exercice dans les circonscriptions sont comparables à celles des personnels exerçant dans les établissements concernés. ([plus d'info ICI](#))

Concernant la réforme des retraites portée par le gouvernement, sous prétexte de sauver le système actuel par répartition, on impose 2 ans de travail en plus pour tous. Une mesure punitive donc mais surtout injustifiée financièrement est particulièrement brutale pour les travailleurs et travailleuses. **L'UNSA Education** ne balaie pas d'un revers de main la nécessité de financer les retraites à hauteur des besoins, des enjeux et des évolutions démographiques, mais il existe d'autres moyens d'y parvenir. Ce contexte d'actualité rajoute à la morosité, la déception, la lassitude des agents.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans évoquer [la perte de notre collègue, camarade et ami Daniel Muselli](#) qui avait œuvré activement dans cette instance depuis de nombreuses années.

L'Unsa éducation vous remercie pour votre écoute.

Les représentant.e.s des personnels au titre de l'Unsa Education présent.e.s à ce CSA-SA :
Estelle Dhap, Philippe Genin, Agnès Nazzaro, Chantal Griselhouber et Sylvie Hofmann

